

225C1151
FR0010221234-FS0563

4 juillet 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EUTELSAT COMMUNICATIONS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 juillet 2025, complété notamment par un courrier reçu le 4 juillet 2025, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 30 juin 2025, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS et détenir, indirectement par l'intermédiaire de la société CNP Assurances¹, 14 632 actions EUTELSAT COMMUNICATIONS représentant autant de droits de vote, soit 0,003% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct)	0	-
Bpifrance Participations SA	0	-
CNP Assurances	14 632	ns
Total CDC	14 632	0,003

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions EUTELSAT COMMUNICATIONS hors marché par Bpifrance Participations SA au profit de l'Agence des participations de l'État, agissant pour le compte de l'État³.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi en baisse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.

² Sur la base d'un capital composé de 475 178 378 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Cf. notamment communiqué de la société EUTELSAT COMMUNICATIONS du 19 juin 2025.